

Rennes, le 5 septembre 2008



Lettre d'information CDAMC 35

Aux Président(e)s des clubs du département
Aux Correspondants des clubs du département
Aux Responsable des Arbitres et des OTM des clubs du département.

Stage début de saison :

La saison 2008-2009 débute très prochainement et pour cela, nos officiels doivent se recycler afin d'être au meilleur niveau sur les terrains pour la reprise des championnats.

Les arbitres officiant sur les championnats départementaux ont donc été convoqués individuellement pour leur journée de stage de début de saison.

Les stages par niveau auront lieu les 13, 14 & 21 septembre prochain.

La restauration par arbitres pour cette journée vous sera facturée prochainement (**10€ par arbitres**)

De même, les Officiels de Table de Marque ont été convoqués individuellement sur une ½ journée de formation les **13 ou 19 septembre.**

Nous vous rappelons que la non participation au stage de début de saison entraîne la non qualification pour la saison en cours. Les absents ne seront donc pas convoqués.

De même les officiels n'ayant pas suivi ce stage ne pourront pas compter pour la charte de l'arbitrage de votre club.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de vos officiels pour vérifier leur présence aux différents stages départementaux.

Charte de l'arbitrage :

Vous recevrez prochainement le formulaire de la charte de l'arbitrage pour la saison 2008-2009 à remplir et à nous retourner pour le 15 octobre ainsi que les documents explicatifs vous permettant de la remplir.

Si vous avez des difficultés pour remplir le document ou pour faire face aux obligations de cette charte, n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on puisse vous donner les éléments nécessaires.

École d'arbitrage

Si vous organisez, cette saison, une école d'arbitrage au sein votre club ou si vous participez à une école organisée par un autre club, nous vous remercions de bien vouloir remplir le document joint et de nous le retourner pour le **30 septembre prochain**.

Cela nous permettra d'organiser des rencontres entre les responsables de ces écoles et la CDAMC afin d'échanger sur les pratiques d'apprentissage et sur les attendus de la formation des officiels et, si vous le désirez, d'intervenir lors d'une séance de votre école.

Formation Arbitres et OTM

La CDAMC organise, comme chaque saison, une école de formation à l'arbitrage et à la tenue d'une feuille de match.

Si vous avez des candidats Arbitres ou Officiel de Table de Marque, merci de remplir le document joint avec les coordonnées de vos candidats pour le **30 septembre prochain**.

Vous trouverez en pièce jointe, le planning des séances pour ces 2 cursus de formation.

Merci d'informer vos licenciés candidats que la première séance se tiendra :

- Pour les arbitres : le samedi 4 octobre de 8h30 à 12h30

à la salle Colette Besson de Noyal-Chatillon sur Seiche.

(Dans le cadre de la Journée Nationale de l'Arbitrage)

(Attention nous n'aurons pas le temps de les prévenir individuellement)

- Pour les OTM : le 14 novembre de 19h à 21h30

À la Maison de Sports 13B avenue de Cucillé à Rennes

JNA

La Journée Nationale de l'Arbitrage, regroupant 4 sports collectifs (Basketball, football, handball et Rugby) autour de l'arbitrage se tiendra pour le basket le samedi 4 octobre de 9h00 à 12h30 à la salle Colette Besson de Noyal-Chatillon sur Seiche.

Si vos licenciés sont intéressés pour découvrir l'arbitrage et s'initier à celui-ci, invitez les à nous rejoindre le samedi 4 octobre et n'hésitez pas à utiliser les affiches qui vous ont été envoyées pour faire la promotion de cette manifestation.

Formation Non qualifiante

La CDAMC vous propose, si vous en avez le besoin, d'intervenir dans votre club afin d'initier vos licenciés à la tenue d'une feuille de marque ou à l'arbitrage au cours d'une ½ journée basée sur l'apprentissage et l'échange.

Si vous souhaitez une intervention de notre part, n'hésitez pas à nous contacter afin de décider ensemble des modalités de notre intervention.

Nouvelles Règles 2008 :

A l'occasion de cette nouvelle saison, de nouvelles règles seront applicables sur tous les championnats.

Vous pouvez dès à présent les consulter ou les télécharger sur le site internet du Comité d'Ille et Vilaine (www.basket35.com)

Les officiels de vos clubs sont ou seront également formés à ces nouvelles règles, vous pouvez donc vous rapprocher d'eux pour vous les faire expliquer.

Nous vous transmettrons prochainement un document synthétique afin de vous permettre de les diffuser largement dans votre club surtout auprès des entraîneurs et managers.

Contact :

Merci de nous retourner les documents demandés :

- **soit par mail à l'adresse : cdamc.35@orange.fr**
- **soit par courrier : Comité d'Ille et Vilaine de Basketball - CDAMC
13 B avenue de Cucillé 35065 Rennes Cedex**

La CDAMC est également disponible par téléphone le vendredi soir de 18h à 20h en téléphonant au comité : 02 99 54 67 51

Bonne saison à tous